



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonal de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, Case postale 185, 1705 Fribourg
T +41 26 305 30 30, F +41 26 305 30 04
www.fr.ch/catastrophe

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 5 juin 2020

Communiqué de presse



COVID-19 : le canton adapte ses prestations en matière de dépistage

Le canton de Fribourg réduit à 3 le nombre de centres de dépistage rapide sur les sites de l'HFR, en fermant celui du site de Meyriez. Ainsi, à partir du 7 juin prochain, un dépistage rapide pour les personnes présentant de faibles symptômes sera possible sur les sites de Fribourg, Tafers et Riaz de l'HFR et sur le site de Payerne du HIB.

La situation épidémiologique relativement calme permet d'adapter après un mois le nombre et les horaires des centres de dépistage rapide de l'HFR. A partir du 7 juin, le nombre des centres de dépistage de l'HFR passe de 4 à 3. Ainsi, il sera possible de se faire dépister sur les sites de Fribourg, Tafers et Riaz, 7 jours sur 7, aux heures suivantes : 9h00-12h00 et 13h00-16h00.

Depuis le 7 mai dernier, les centres de dépistage rapide de l'HFR ont reçu 911 personnes.

Le dépistage rapide, sans consultation médicale, s'adresse aux personnes entre 16 et 65 ans qui présentent de faibles symptômes et ne sont pas à risque. Elles doivent auparavant remplir un questionnaire sur une [plateforme informatique](#) (Coronacheck Abilis) et reçoivent un bon pour se rendre au centre de dépistage rapide.

Les personnes vulnérables et/ou avec symptômes sévères doivent continuer à s'adresser à leur médecin traitant ou au médecin de garde.

Le dépistage systématique des personnes présentant des symptômes et le traçage (enquêtes d'entourage) des cas positifs sont parmi les mesures principales visant à endiguer la propagation du virus. Le traçage, mis en œuvre dans le canton depuis le 11 mai dernier a permis d'isoler 31 personnes et de mettre en quarantaine 47 personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infectée. Actuellement, 6 personnes sont en quarantaine. Le canton compte 1164 cas avérés depuis le début de l'épidémie ([lien sur les statistiques](#))*.

Pour rappel, les personnes qui reçoivent un résultat positif doivent s'isoler pendant 10 jours minimum et jusqu'à 48 heures après la fin de symptômes. Leurs contacts étroits doivent observer une quarantaine stricte durant au moins 10 jours.

*chiffres au 4 juin 2020

Contact

—

HFR, Prof. Dr Vincent Ribordy, médecin chef des urgences, T +41 26 306 30 67
DSAS, Dr Thomas Plattner, Médecin cantonal ai, T +41 26 305 79 80 (13h30-14h00)
Claude Bertelletto Küng (traçage), cheffe de projet, T + 41 79 234 71 44 (13h00-14h00)
Claudia Lauper, Secrétaire générale DSAS, T +41 79 347 51 38

Cellule Information OCC COVID 19

T +41 26 305 48 60, <https://www.fr.ch/covid19>
occinfo@fr.ch